



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par les présentes, par le soussigné, Stéphane Chagnon, directeur général de la Municipalité de Saint-Épiphanie à l'effet :

**QUE** les municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Portage et Saint-Modeste veulent demander, de façon commune, des soumissions pour l'adjudication de contrats pour le service de collecte et de transport, en alternance, des déchets et des matières recyclables vers le site d'enfouissement de Rivière-du-Loup et le centre de tri de la Société Via, situé à Rivière-du-Loup, et ce, pour une période débutant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années supplémentaires (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026). Ces années de renouvellement sont principalement pour permettre aux municipalités de disposer d'une marge de manœuvre suffisante au cas où le déploiement complet du système modernisé de collecte sélective selon une approche de REP ne se déroulerait pas comme prévu. Les années de renouvellement sont à considérer pour chaque type de collecte prise séparément ou mises ensemble (les matières résiduelles et le recyclage).

Advenant qu'une soumission soit retenue par la Municipalité de Saint-Épiphanie, sept (7) contrats seront adjugés, soit un par municipalité.

**QUE** les documents de soumission de même que tout document additionnel qui y est lié ne peuvent être obtenus que par le biais du système électronique d'appel d'offres à [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du **7 octobre 2022**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SE@O.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé à l'ordre de la Municipalité de Saint-Épiphanie ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, représentant au moins dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission, incluant les taxes, ainsi qu'une lettre d'intention quant à l'émission d'un cautionnement d'exécution d'une valeur de vingt pour cent (20 %) du montant total de la soumission, incluant les taxes; cette garantie d'exécution devra être attribuée à chacune des municipalités au prorata de son contrat lorsque le contrat aura été attribué. Les montants des garanties susmentionnés seront déterminés en vertu des formules de calcul détaillées aux articles 3.9.1 et 3.9.2 du devis d'appel d'offres.

Seuls les cautionnements émis par des compagnies d'assurances, au sens de la Loi sur les assurances, et reconnue par l'Autorité des marchés financiers du Québec, seront acceptés au terme des documents d'appel d'offres.

Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée sous enveloppe scellée et portant l'inscription « SOUMISSION 2022 » physiquement à l'adresse de la Municipalité de Saint-Épiphanie.

Seules les soumissions adressées à Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et reçues au bureau de la Municipalité de Saint-Épiphan, **au plus tard le 28 octobre 2022 avant 11 heures seront acceptées et ouvertes publiquement le 28 octobre 2022 à 11 heures et 01 minutes.**

La Municipalité de Saint-Épiphan ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit pouvant survenir au soumissionnaire. Conformément à la volonté de toutes les municipalités membres du regroupement, l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de Saint-Épiphan lie également les municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Portage et Saint-Modeste envers le soumissionnaire.

L'adresse de la municipalité :  
**Municipalité de Saint-Épiphan**  
220, rue du Couvent  
Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer **uniquement et obligatoirement** avec Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général de la Municipalité de Saint-Épiphan (N° de téléphone : 418 862-0052 poste 210 ou adresse courriel : [direction@saint-epiphane.ca](mailto:direction@saint-epiphane.ca)).

**QUE** le prix considéré pour la détermination du plus bas soumissionnaire est le prix total soumis pour les sept (7) municipalités, en vertu des formules de calcul détaillées à l'article 3.5 du devis d'appel d'offres.

**DONNE** à Saint-Épiphan, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux (2022).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux (2022).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – greffier-trésorier